

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

TARIFS SRH COMMENSAUX ET ELEVES HORS FORFAIT

Personnels cat C Région	2,85 €
Personnels cat A & B Région	6,10 €
Autre personnels cat C	3,40 €
Personnels cat A et B Etat	6,10 €
Stagiaires Greta ou CFPPA, contrat de professionnalisation, étudiants non scolarisés dans l'établissement	4,95 €
Personnes extérieures	9,15 €
Elèves au ticket	4,95 €
Formation agréée par la Région, le CNFPT sous égide Région ou les autorités académiques - tarif à la journée	12,95 €
Formation agréée par la Région, le CNFPT sous égide Région ou les autorités académiques - tarif à la demi-journée avec repas	11,70 €
Formation agréée par la Région, le CNFPT sous égide Région ou les autorités académiques - tarif à la demi-journée sans repas	2,55 €
Repas exceptionnels - 3 tarifs selon la prestation	9,15 € / 18,30 € / 27,45 €
Petit déjeuner ou collations	2,55 €
Petit déjeuner ou collations améliorés	3,80 €
Goûter des élèves (à l'occasion ou lié à des activités pédagogiques)	1,25 €
Nuitée exceptionnelle apprenants (lycéens, post-bac, stagiaires GRETA ou CFPPA) et apprentis hors prestations de blanchisserie et hors petit déjeuner	11,00 €

Participation aux charges communes =

- 20% des recettes des DP, élèves et apprentis au ticket, commensaux sauf agents Région catégorie C, hôtes de passage, repas stagiaires, à la prestation, petits déjeuners ou collations, repas invités pris en charge par ALO
- 35% des recettes provenant des internes ou des hébergements divers

Contribution à la rémunération des personnels =

- 21% de toutes les recettes (repas et nuitées) sauf repas des personnels cat C Région et Etat